

---

**M. L. LUCIER (1)**

*Nommé inspecteur d'écoles le 20 février 1866.*

M. L. Lucier est né à Saint-Hyacinthe, le 12 septembre 1837. Au mois de juin 1862, il obtint un brevet d'école modèle à l'École normale Jacques-Cartier. Dès la même année, M. Lucier prit la direction de l'école modèle de Carleton, dans le comté de Bonaventure, et le 20 février 1866, il a été promu à la charge d'inspecteur d'écoles.

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Lucier: le comté de Bonaventure.

---

**M. L.-N. LÉVESQUE**

*Nommé inspecteur d'écoles le 12 novembre 1877*

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Lévesque: les comtés de Drummond et de Bagot, excepté les écoles de Saint-Dominique, Sainte-Rosalie et Saint-Pie; et les municipalités de Sainte-Clotilde, Saint-Albert, Sainte-Elizabeth, Saint-Médard et Tingwick, dans le comté d'Arthabaska.

---

**M. DANIEL PAQUET**

*Nommé inspecteur d'écoles le 26 janvier 1882*

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Paquet: les écoles catholiques et protestantes des Iles-de-la-Madeleine.

---

**M. J.-P. NANTEL**

*Nommé inspecteur d'écoles le 29 juillet 1882.*

Voici la délimitation des districts d'inspection de M. Nantel: le comté des Deux Montagnes et celui de Terrebonne, excepté les municipalités de Saint-Faustin et de Saint-Jovite.

---

**M. J.-B. DEMERS**

*Nommé inspecteur d'écoles le 3 décembre 1885*

Voici la délimitation des districts d'inspection de M. Demers: les comtés de Napierville, Iberville et Saint-Jean; les écoles catholiques de Havelock et Hemmingford, dans le comté de Huntingdon, et celles de Saint-Sébastien et de Saint-Thomas, dans le comté de Missisquoi.

---

**M. J.-C. DUPUIS**

*Nommé inspecteur d'écoles le 4 mai 1888*

Voici la délimitation du district d'inspection de M. Dupuis: les comtés de Montcalm et de l'Assomption, et les municipalités de Lanoraie et de Lavaltrie, dans le comté de Berthier.

---

(1) Nous regrettons de n'avoir pas reçu à temps la photographie et la notice biographique de Messieurs les inspecteurs ci-dessus mentionnés.